



## **Tickets restaurants au CMN : Les agents toujours au régime sec...**

Vous l'aurez sans doute remarqué mais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'extension des tickets restaurants à l'ensemble des agents du CMN annoncé depuis des mois n'a pas eu lieu.

### **Où donc sont passés les tickets restaurants ?**

La version officielle distillée par le CMN auprès des agents est que le déploiement des tickets-restaurants ne peut pas se faire tant que la gestion directe des personnels titulaires n'est pas effective, or, celle-ci a d'abord été repoussée au 1<sup>er</sup> avril 2019 puis au 1<sup>er</sup> juin 2019 au dernier comité technique ministériel du 15 mars..

En effet, le ministère estime, à juste titre, que le CMN n'est pas opérationnel en l'état pour recevoir la gestion des quelques 460 fonctionnaires y travaillant. Rappelons que la mise en place de la gestion directe consiste, entre autre, à transférer la masse salariale ainsi que le plafond d'emploi des titulaires aux établissements publics et donc le traitement et le versement des paies des fonctionnaires au service de la paie du CMN. Nous avons alerté sur le risque de surcharger un service déjà en surchauffe avec la seule gestion des paies des agents contractuels et avec un renfort de seulement 2 gestionnaires pour 460 agents (quand on sait que pour s'occuper correctement de la gestion des agents il faut un gestionnaire pour 200 agents). À ce problème, s'ajoute celui de l'assujettissement à l'impôt des prestations sociales versées aux titulaires jusque-là délivrées par le ministère et pris en charge à partir du 1<sup>er</sup> juin par le CMN, toujours pas réglé. On comprend mieux dans cette situation pourquoi la mise en œuvre de la gestion directe au CMN a pris du retard.

### **Pourtant c'eut été possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier !**

Or, le CMN aurait très bien pu depuis le 1<sup>er</sup> janvier déployer les tickets restaurants à tous les agents. En effet, le conseil d'administration du 29 novembre 2018 a voté l'abondement de la masse salariale des 487 000 € nécessaire à leur déploiement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Bien entendu, nous nous sommes émus auprès de la direction que les tickets restaurants ne soient toujours pas distribués auprès des agents, et le CMN de rétorquer que c'était trop difficile techniquement puisque n'ayant pas le contrôle de la paie, ils ne pouvaient pas prélever directement la partie payée par les agents sur les traitements.

Cependant, le CMN aurait pu, s'il en avait eu la volonté, faire comme dans certains monuments (Arc de Triomphe, Sainte-Chapelle). Des agents titulaires y reçoivent déjà des tickets restos qu'ils règlent par chèque à des référents nommés par la direction. Le CMN sait si bien nommer des référents pour d'autres missions, les volontaires n'auraient assurément pas manqué à l'appel pour celle-ci !

De plus le déploiement aux contractuels de région ne pose lui absolument aucun problème en terme technique.

### **Encore la politique de la carotte pour mieux faire passer le bâton.**

En réalité, et nous le dénonçons depuis le début, c'est surtout un choix politique de la part de la direction du CMN. Car la direction souhaite associer le passage à la gestion directe avec la distribution des tickets-restos aux agents... Comme si l'un découlait mécaniquement de l'autre.

Le CMN démontre ainsi de façon flagrante qu'il est prêt à jouer de la façon la plus cynique possible avec le pouvoir d'achat des agents dans le seul but de faire passer la pilule amère de la gestion directe.

Paris, le 8 mars 2019

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70

Mél : [snmh.cgt@gmail.com](mailto:snmh.cgt@gmail.com) / Internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr) / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>